

Département  
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

**DECISION DU PRESIDENT**

N° DP 2024/006

Nomenclature préfecture :

Service :

Objet :

**1.1 Marchés publics**

**Direction de l'Administration Générale et de la Commande Publique**

**Signature de l'accord-cadre n°202320 intitulé « Inventaire de la biodiversité intercommunale », conclu avec la société BIOTOPE.**

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))*

*Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

Certifié exécutoire le :

15/01/2024

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

**VU** le Code de la commande publique,

**VU** la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

**VU** la date de remise des offres fixée au 20/11/2023,

**VU** le rapport d'analyse établi par les services de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

**CONSIDERANT** que l'objet du contrat porte sur la réalisation d'un inventaire de la biodiversité intercommunale,

**CONSIDERANT** que l'offre de l'opérateur économique BIOTOPE est la plus avantageuse eu égard aux critères de jugement des offres fixés par les pièces de la consultation d'entreprises,

**DECIDE**

**ARTICLE 1<sup>er</sup> : DE SIGNER** l'accord-cadre n°202320 relatif à l'Inventaire de la biodiversité intercommunale, avec l'opérateur économique BIOTOPE, sis 25 impasse Mousset à Paris (75012) pour un montant maximum de 50 000.00 € HT.

**ARTICLE 2 :** Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans, à compter de sa notification.

**ARTICLE 3 :** Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

**ARTICLE 4 :** Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier Principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le **15 JAN. 2024**



  
François DUROVRAY  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine  
Président du Département de l'Essonne

## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Signature de l'accord-cadre n.202320 intitulé &quot; Inventaire de la biodiversité intercommunale &quot;; conclu avec la société BIOTOPE.

Date de transmission de l'acte : 15/01/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 15/01/2024

Numéro de l'acte : DP2023-006 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20240115-DP2023-006-CC

Date de décision : 15/01/2024

Acte transmis par : Faiza BEN ACHOUR

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 1. Commande Publique  
1.1. Marchés publics